



Terrain multisports

(lire en page 4)



> P4
Semaine bleue



> P9
ASVHG football



> P 9-11
Conseils municipaux





Jean Le Gall et Daniel Houitte lors de la cérémonie des vœux.

Adieu 2015, Bonjour 2016 !

Sous le signe de la douceur et ... de la tempête, 2016 a ouvert une nouvelle page dans nos vies.

Que cette page soit pleine de douceur et de bonheur pour vous et vos familles, qu'elle puisse se distinguer par la réussite qu'elle vous apportera, et être appréciée à l'aune de la satisfaction qu'elle vous prodiguera.

Pour VIGNOC, cette nouvelle page va inaugurer une nouvelle façon de vivre la commune, et de partager avec la communauté de communes.

Comme je vous le laissais entendre, dans ces colonnes à travers l'édito de septembre dernier, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui a été promulguée en août dernier, vient modifier profondément la répartition des compétences entre communes et communautés de communes d'une part, entre régions et départements d'autre part.

Pour ce qui nous concerne, nous avons déjà dû abandonner à la communauté de commune notre compétence urbanisme et aménagement du territoire. A partir du 1^{er} janvier 2016, c'est la communauté de commune qui est compétente pour tout ce qui concerne le PLU

et l'urbanisme. Nous n'aurons plus de PLU (Plan Local de l'Urbanisme) communal, mais un PLUI (I pour Intercommunal). Nous avons toutefois réussi à faire de sorte que le maire puisse avoir délégation du président de la CCVI pour les actions qui relèvent de sa commune (droit de préemption urbain par exemple).

Au 1^{er} janvier 2017, nous devons élargir notre Val d'Ille à 8 communes de la communauté du Pays d'Aubigné. La nouvelle communauté de commune qui en résultera comportera donc 18 communes. Nous allons commencer à nous organiser dès ce début janvier pour préparer et organiser cette nouvelle communauté (harmonisation de la fiscalité et des compétences, optimisation des ressources humaines et plus généralement des moyens, nom de la nouvelle communauté, désignation du siège, etc...). Tout devra être défini pour le 31/12/2016.

A VIGNOC, vous avez pu découvrir le nouveau Terrain Multisports qui, bien que n'étant pas terminé (il reste le revêtement de sol synthétique à réaliser, et cela nécessite quelques journées de temps sec) a été utilisé durant les vacances scolaires. Cet équipement est mis à disposition de tous en libre-service. Il va de soi que son usage ne doit pas être monopolisé par quelques-uns. Le fair-Play, la politesse, et le bon sens, sont bien évidemment de mise. Il va aussi de soi que maintenant que cet équipement est opérationnel, il sera interdit d'utiliser les équipements de la cour de l'école élémentaire qui sont réservés aux activités scolaires.

Nous construisons pas à pas, en fonction de nos moyens, une commune plus attractive et plus conviviale, pour vous offrir un cadre propice à votre satisfaction et votre épanouissement familial.

Jean LE GALL
Maire de Vignoc



L'assemblée lors de la cérémonie des vœux.



Les aînés chanteurs sont montés sur scène lors des vœux du maire.

La loi NOTRe

La loi sur la Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) adoptée le 7 août 2015 par le Parlement, vise à clarifier le rôle de chaque échelon de collectivités. Au 1^{er} janvier 2017, toutes les communes de France devront rejoindre une intercommunalité dont le seuil minimal a été fixé à 15 000 habitants.

Selon la nouvelle loi NOTRe, la communauté de communes du Val d'Ille et ses 19 400 habitants peut être maintenue dans son périmètre actuel. Ce n'est pas le cas du Pays d'Aubigné dont les communes vont devoir adhérer à une autre intercommunalité pour atteindre le seuil de population fixé par la loi (15 000 habitants). En septembre, les communes membres du pays d'Aubigné se sont prononcées majoritairement pour rejoindre le Val d'Ille.

Quel bénéfice ?

L'agrandissement des périmètres intercommunaux peut permettre de mieux amortir des coûts de fonctionnement et de maintenir une capacité d'investissement public, indispensable à l'économie locale.

Un calendrier serré

Le 6 octobre dernier, les élus communautaires ont débattu sur ces questions. Ils ont émis le souhait que le Val d'Ille soit renforcé par l'arrivée de nouvelles communes voisines, tout en conservant la dynamique actuelle du territoire. Le Préfet d'Ille-et-

Vilaine, qui est à l'initiative et à l'arbitrage sur ces nouveaux périmètres, a présenté un projet le 12 octobre dernier. Vers une nouvelle intercommunalité à 18 communes ? Le projet de nouveau périmètre propose le regroupement du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné, à l'exception des communes de Mouazé et Romazy. Cette nouvelle communauté de communes réunirait 18 communes pour 32 155 habitants. Cette nouvelle intercommunalité élargie devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017. Les élus et services disposent d'une année pour s'organiser et anticiper ce possible changement.

Et Rennes Métropole ?

Lors des débats, les élus ont rappelé leur volonté constante de développer des coopérations avec Rennes Métropole. Si au sein du Pays de Rennes, des travaux communs existent déjà sur le schéma de cohérence territoriale, le commerce, l'agriculture, etc. d'autres domaines de collaboration méritent d'être renforcés avec comme priorité les transports en commun. En revanche une intégration des

communes vers Rennes Métropole ne semble pas opportune. Aujourd'hui les écarts entre les 2 intercommunalités sont trop importants en matière d'exercice des compétences, de services à la population et de pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises.

Plus d'informations :

contact@valdille.fr / 02 99 69 86 86

Article écrit par le Val d'Ille



Théâtre de Poche

Juste avant la nuit - Jean Le Peltier

Fable fantaisiste à partir de 10 ans.
Vendredi 29 et samedi 30 janvier à 20H30
au Théâtre de Poche

> Toutes nos actualités sur Facebook !

21 janvier au 20 février recensement de la population

Cette année, le recensement de la population a lieu sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2016.

Le recensement : c'est simple, utile et sûr ! Et on peut y répondre par internet, une nouveauté qui a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015.

Se faire recenser est une obligation, ce qui permet de déterminer la population Vignoise officielle. De ce recensement découle la participation de l'Etat au budget de la commune. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre de pharmacies, l'ouverture de crèches, de commerces... Cela permet de mieux répondre aux besoins de la population.



Trois agents recenseurs (Servane BLAIRE, Yamumi IBWALA et Charlie CHAPOTON) ont été recrutés pour vous recenser. Ils se présenteront chez vous à partir du 21 janvier et jusqu'au 20 février, muni de leur carte officielle. Ils vous remettront des imprimés auxquelles vous pourrez répondre soit par papier soit en ligne grâce à des identifiants inscrits sur la notice d'information.



La bibliothèque municipale

L'inscription à la bibliothèque ?

C'est 6 € par an et par famille ! Dès que votre inscription est payée, vous pouvez emprunter 20 documents pour un mois maximum, ainsi que 4 Cds. Si vous ne trouvez pas le document que vous souhaitez, n'hésitez pas à nous le demander. Nous avons la possibilité de faire venir des livres, des bandes dessinées, des Cds de la médiathèque départementale. Vous pouvez aussi nous faire des suggestions d'achats ou d'abonnements, nous en tiendrons compte pour renouveler les collections de la bibliothèque. Venez nous rendre visite !

Des histoires à la sombre bibliothèque...

Vendredi 6 novembre, à l'occasion d'Halloween, nous avons accueilli une quarantaine d'enfants dans le noir... A la lumière de leur lampe frontale, Marie Agnès, Violaine, Gwénaëlle et Pascale leur ont raconté des histoires à ne plus dormir le soir ! Et finalement, les adultes comme les enfants ont frissonné autant de peur que de rire. Un merci particulier à

Anthony, avec la complicité duquel nous avons terminé la séance.

Les tout-petits ont repris le chemin de la bibliothèque pour écouter les histoires de Yolande et de Pascale.

Depuis septembre, la bibliothèque a repris ses animations mensuelles à destination des enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle. Après une séance sur le thème de la mer, nous les avons emmenés en voyage en train pour découvrir des histoires de vélos, de camions, de fusées, d'embouteillages... En novembre, c'est l'automne qui a guidé nos lectures. Nous vous laissons imaginer quel était le thème de décembre ! En tout cas, c'est toujours avec grand plaisir que nous accueillons, les plus jeunes des Vignocois !

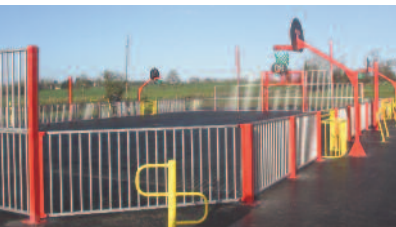
Le comité de lecture du Val d'Ille

Si vous souhaitez rejoindre un groupe de



lecteurs passionnés, échanger sur vos lectures, avoir des conseils de lecture, découvrir des auteurs, venez rejoindre les membres du comité de lecture du Val d'Ille. Ce sont eux qui choisissent les 6 titres en compétition pour le Coup de Cœur du Val D'Ille. Ils se rencontreront à la bibliothèque de Vignoc en février prochain. Pour tout renseignement, contacter la bibliothèque (bibliotheque@vignoc.fr ou sur place aux heures d'ouverture)

Le terrain multisports



Pendant les vacances de Noël, des enfants et des adultes ont pu profiter en avant première du terrain multisports.

Les travaux du terrain multisports ont démarré mi-novembre. Ce terrain est destiné aux élèves de nos écoles et aux jeunes et moins jeunes de la commune. C'est un lieu de pratique sportive pour tous, un lieu de rencontre, un lieu convivial. Il est implanté près de l'école élémentaire et du futur lotissement. Le terrain, qui sera en gazon synthétique, mesure 30 m de long par 15 m de large. Il sera ceinturé par une piste d'athlétisme constituée de 2 couloirs. Il est équipé de 2 cages de handball / football, 6 panneaux de basket intérieurs, un panneau de basket coté extérieur, 4 buts « brésiliens » et une installation pour volley ball.

Cet équipement est mis à la disposition de tous et nous comptons sur la bienveillance de des utilisateurs, afin que chacun d'entre nous puissent profiter pleinement de ce terrain multisports.

Si certaines associations ont des animations sportives à proposer autour de ce terrain, n'hésitez pas à en faire la demande à la mairie.

Semaine bleue



En avant la musique !!!

Après-midi musical proposé par des artistes bénévoles et les aînés-chanteurs



Sport et bien être - Gym douce et Yoga



Marche au trésor

Balade intergénérationnelle avec les enfants du centre accueil et loisirs



Coup de pédale – Santé 1/ Vélo-Rando-Patrimoine 2/ Formation à l'utilisation d'un défibrillateur



Concours de boules



Matinée de partage

Trocs aux plantes et aux livres

Une nouvelle infirmière sur la commune

Estelle Colin infirmière diplômée d'état des hôpitaux de Paris depuis 1998.

« Forte d'une expérience pendant 6 ans en services hospitaliers dans diverses spécialités, 9 ans en médecine gériatrique et 2 ans en libéral, je vous informe de mon installation en cabinet d'infirmière libérale au 02/01/2016 au service des habitants de Vignoc.

J'ai pu acquérir la particularité et la diversité des soins à domicile.

Le contact humain au quotidien et le suivi des patients me permettent d'instaurer une relation de confiance et une prise en charge globale et efficace.



Consciencieuse, rigoureuse, dynamique, autonome, je saurai vous satisfaire pleinement afin d'assurer vos soins 24h/24 et 7j/7. »

Estelle Colin,

5 allée de la fontaine,
35630 Vignoc.
Tel : 07 88 53 12 50

Noces de diamant



Jeannine et René HOUAL ont fêté leur noces de diamant en décembre. René est né le 21 juillet 1932 à Vauléon, fils d'agriculteurs, il a travaillé pendant 34 ans à Citroën. Jeannine RICHE est née en 1933 à la Robinière. Après avoir passé son baccalauréat, elle a travaillé aux chèques postaux jusqu'à sa retraite.

De leur union, sont nés 3 enfants, Hervé, Catherine et Agnès qui, à leur tour, auront 4 enfants.

En retraite, ils ont beaucoup voyagé : Cambodge, Vietnam, Egypte, Mexique

Un nouveau président au Club de la Bonne entente

Après 4 années au poste de trésorier puis 10 années de présidence, Eugène Houal souhaitait passer la main. L'an dernier, la volonté de voir vivre le club et d'assurer une continuité l'emportait et il acceptait par manque de volontaire d'être reconduit à la Présidence. Comptant beaucoup sur les nouvelles générations de retraités, il se réjouissait de l'arrivée à la vice-présidence de Charles Ysope en 2015.

Lors de sa réunion du 4 janvier 2016, le Conseil d'Administration du Club a procédé au renouvellement de son bureau :

Président : Charles Ysope

1^{ère} Vice-présidente : Madeleine Commereuc

2^{ème} Vice-président : Eugène Houal

Secrétaire : Marie-Thérèse Boulain

Secrétaire-adjointe : Marie Richard

Trésorier : André Dessens

Trésorier-adjoint : Philippe Gauthier

"L'association compte 49 adhérents, nous faisons appel aux nouveaux retraités qui voudront bien nous rejoindre. Ils seront les bienvenus".



Qui est Charles Ysope ?

« Vignocois avec mon épouse depuis 11 ans et retraité boulanger depuis 6 ans, j'adhère au Club de la Bonne Entente où tous les jeudis après-midi je m'adonne au jeu de palets ».



Découverte - Visite du site Ouest France de Chantepie



avec déjeuner



Tous à la ferme de la Bintinais
Visite de l'Ecomusée du Pays de Rennes



Journée Prévention Routière
Séniors restez mobile !

Les Arts d'Ille

Les Arts d'Ille est un espace d'atelier et d'exposition temporaire mis à disposition par la Communauté de communes du Val d'Ille pour les artistes amateurs et professionnels visant à favoriser la création et la rencontre entre artistes et habitants.

En 2016, la galerie accueillera majoritairement des artistes habitant l'Ille et Vilaine, qui présenteront et partageront leur démarche dans des domaines variés : peintures, photographies, installations multimédia, dessins, illustrations, sculptures...

JANVIER > Du 9 au 31 janvier
Mille au carré Alexandre Berthaud / Alice Rouat
Tony Vanpoucke – création multimédia

FEVRIER > Du 6 au 28 Février
« BASILE » ATHANOR
dessin/peinture, vidéo, installation

Entrée Libre.
Ouvert le samedi de 14h à 19h et le dimanche de 15h à 18h. Tél. : 02 99 69 86 86
artsdille@valdille.fr – www.artsdille.valdille.fr
Atelier galerie les Arts d'Ille, place du tertre.
35 250 St-Germain-sur-Ille

Les gagnants au Concours des décorations de Noël



Catégorie Particuliers

1^{er} prix : M. et Mme Jean-Paul Auffray
2^{ème} prix : Mme Anne Bouget
3^{ème} prix : Mme Paulette Aubrée

Catégorie Commerçants

1^{er} prix : Véronique Coiffure

asso cia

> CLASSE

Samedi 14 novembre : les classes 5



Samedi 14 novembre, 84 personnes se sont réunis autour des organisateurs (Solenne Duclos, Anne-Cécile Renais, Sylvie Pinel et Arnaud Lambert), à la salle polyvalente pour une journée festive. Après l'office religieux, le dépôt de gerbe au monument aux morts et la célèbre photo des classes, la journée s'est terminée avec un pot de l'amitié suivi d'un repas.

> ASVHG

Football

Les joueurs U10/U11 de l'ASVHG ont pu vivre un moment magique grâce à leur club et l'ensemble de ses dirigeants le 3 décembre. En effet, ils ont été sélectionnés pour devenir «Escort Kids» du Match de Ligue 1 Rennes-Marseille et ont pu ainsi accéder aux coulisses du match et participer pleinement au protocole d'un match professionnel.

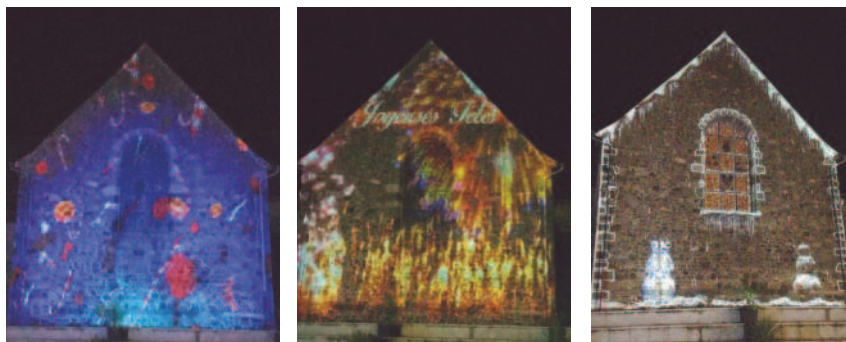
23 enfants sont rentrés sur la pelouse, 22 avec les joueurs rennais et marseillais et le 23^{ème} avec l'arbitre central. Ils ont été pris en photo avec ERMINIG, la mascotte locale avant de suivre le match et de rentrer chez eux des étoiles pleins les yeux.



Animations

> COMITÉ DES FÊTES

Conte de Noël à Vignoc



Vendredi 19 décembre le bourg de Vignoc s'est transformé en conte de Noël grâce au comité des fêtes et à Antoine HAVET, de l'entreprise Ovary 3D, qui a mis l'église en lumière.

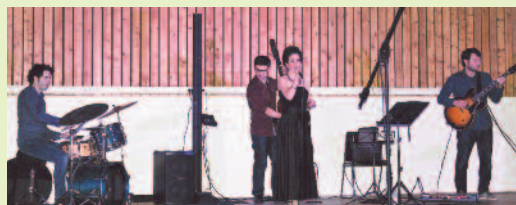
De nombreuses personnes se sont réunies pour partager la tartiflette et le vin chaud tout en profitant de l'orgue de barbarie et de la harpe du groupe Manivel'Swing qui a animé la soirée.

Le Comité des fêtes cherche des bénévoles pour continuer à faire de belles animations à Vignoc.

Renseignements auprès de la mairie.



> ARTS ET CULTURE



Le concert de Shades of blue.

La poésie en fête à Vignoc

Dans le cadre du « Printemps des poètes », l'association Espace Arts et Culture décide de promouvoir la poésie qui permet de se cultiver, d'apporter un peu de beauté, de douceur à la vie. Tous les habitants, du plus jeune au plus âgé, sont invités à écrire un ou plusieurs poèmes (vous en êtes tous capables), pour cette manifestation qui se déroulera du 16 au 20 mai 2016.

Prenez dès à présent votre plume et déposez votre poème de manière anonyme ou signé, comme vous le souhaitez, avant le 24 avril 2016 dans les urnes mises à votre disposition : l'une à la bibliothèque, l'autre au « Refuge ».

Suite à une sélection, des poèmes seront mis à l'honneur pendant cette semaine, en étant exposés dans différents lieux : l'école, « Le Refuge », la bibliothèque et la Place de l'Eglise.

La semaine se clôturera le vendredi soir 20 mai au « Refuge » par une soirée conviviale à laquelle vous êtes tous invités. Des poèmes seront lus et partagés pendant cette veillée.

Autres dates à retenir :

- > le samedi 28 mai : concert de l'Orchestre Universitaire de Bretagne à la salle polyvalente,
- > début juin : exposition des ateliers Arts Plastiques et Art floral à la bibliothèque.



> APEMA



Le marché de Noël (Apema)

Conseil municipal

Conseil du 1^{er} OCTOBRE 2015

Résumé

SPORTS ET JEUNESSE

TERRAIN MULTISPORTS

Le projet de terrain multisports va permettre d'offrir à la jeunesse vignocoise un espace pour pratiquer des jeux de ballons (foot, basket, volley, hand ball, badminton) et une mini-piste d'athlétisme complet l'équipement. Après analyse des offres, le comité de travail propose de retenir l'entreprise SDU (Sports & Développement Urbain) pour un montant de 61 004.04 € TTC.

Caractéristiques : 30x15 M., 7 paniers de basket, 4 mini buts, 2 rehausses de 5 m, 2 poubelles, 4 assis-debout, 2 appuis vélos, structure inox microbillé recyclable et accès PMR. Le terrain est livré par SDU, entreprise située à Locminé (conçu et fabriqué en Bretagne). Il est garanti 20 ans sur la structure et la visserie et 10 ans sur la prestation de pose et la fourniture de pièces détachées.

Afin d'accueillir la structure de l'équipement multisports, un terrassement est nécessaire. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EUROVIA. Après négociation, le devis proposé s'élève à 25 463,38 € TTC.

URBANISME

ZAC VALLON DES FRESCHES

Par délibération en date 3 février 2011, le conseil municipal a approuvé le traité de concession du programme urbain de la ZAC

«Vallon des Fresches ». Ce dernier fixe les droits et obligations du Groupe Launay et de la commune. Aux termes de l'article 20 du traité de concession, la participation de l'aménageur aux équipements publics a été fixée à 1 058 129 € HT dont 840 154 € HT en apport numéraire. Un échelonnement a été déterminé en fonction de la durée de la concession d'aménagement (entre 2012 et 2020). Il est constaté actuellement que le programme global des constructions a subi un retard d'environ deux ans par rapport aux prévisions du dossier de réalisation pour des raisons liées à la crise économique. Compte tenu du décalage dans la réalisation du programme global des constructions, un nouvel échéancier de versement de la participation a été étudié et proposé avec l'aménageur.

ZAC VALLON DES FRESCHES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les cahiers des charges des lots 1.35, 1.36, 1.37, 2.19, 2.7, 2.21, 2.22

FINANCES

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettent au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduit de 200 m². Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire. Cette disposition s'applique aux

terrains nus du quartier du Chêne Augé.

ADMINISTRATION GENERALE

Bande séparation de voie – Rue de la poste au Pont – Kangourou-St Herblain 1 581 €

Panneau pour indiquer l'emplacement du défibrillateur (côté mairie)- AWI- La Mézière 30 €
Médaille + gravure – Fête des commerçants – Au Tresor - Paris 69.86 €

Prestation musicale du 27/09 - Les sonnons Kevla- La Mézière 50 €

DROIT DE PREEMPTION

Renonciation au droit de préemption pour le bien cadastré AA 596/598 situé 1 allée des noise-tiers d'une superficie de 380 m² appartenant à monsieur Pierre Guillemois au profit de madame Dominique Renault domiciliée à Melesse. Prix de vente 66 500 € + frais d'acte

Renonciation au droit de préemption pour le bien cadastré AA 149/150 situé 2 allée des faisans d'une superficie de 1 160m² appartenant à monsieur et madame Georges Vergne au profit de monsieur Florent Paumelle et madame Chrystel Matrion à La Mézière. Prix de vente 360 000 € + frais d'acte + honoraire

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL -- ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal accepte la proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour ses 9 agents et pour une

durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Risques garantis :

Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt Longue maladie

Longue durée Temps partiel thérapeutique

Disponibilité d'office pour maladie

Allocation d'invalidité temporaire

Maintien de rémunération (en cas d'incapacité définitive pendant la procédure de reclassement et retraite pour invalidité)

Maternité Adoption

Paternité

Décès

Accident du travail, maladie imputable au service, frais médicaux

VAL D'ILLE

FONDS DE CONCOURS – ANNEE 2015

Le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 15 684 € auprès de la communauté de communes du Val d'Ille pour financer le terrain multisports;

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présentation du rapport d'activité 2014 de la communauté de communes du Val d'Ille. Le rapport est consultable sur le site internet de la communauté de communes du VI

Conseil du 5 NOVEMBRE 2015

Résumé

Le rapport d'activité 2014 du Bassin Versant, est présenté à l'assemblée par Laëticia Citeau. Le syndicat a pour mission d'assurer ou de promouvoir toutes les

actions nécessaires à la conservation, à l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique. Le rapport est consultable....

Après la présentation de Madame Laëtitia CITEAU, une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Jean-Claude BREHOLEE, ancien conseiller municipal de Vignoc

URBANISME

ZAC VALLON DES FRESCHES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les cahiers des charges des lots 2.15, 2.23 .

FINANCES

INDEMNITE AU TRESORIER DE TINTENIAC

Le conseil municipal approuve la suppression de l'indemnité au trésorier de Tinténac pour l'année 2015.

BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de remboursement auprès des usagers des documents non restitués à la bibliothèque conformément à l'article 3 du règlement de la bibliothèque.

BOULANGERIE

Les clés ont été données aux futurs boulangers à compter du 21 août 2015. Il est proposé de réduire le loyer du mois d'août au prorata temporis.

PERISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

Des repas hypoallergéniques sont fournis, par le prestataire Océane restauration, pour les enfants

allergiques. La commune de VIGNOC, dans le cadre du service de restauration scolaire, peut servir des repas hypoallergéniques aux enfants dont la santé le justifie. Pour que l'enfant puisse bénéficier des repas hypoallergéniques, un PAI doit obligatoirement être établi. Les familles sont alors informées du coût de ces prestations et de leur prise en charge par la commune au titre de la solidarité communale. Cette prise en charge ne peut se faire que dans les conditions très précises. La prise en charge d'un repas hypoallergénique fera l'objet d'un contrat entre la commune et la famille, où les droits et devoirs de chacune des parties seront décrits. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement.

ADMINISTRATION GENERALE

ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association interdépartementale des anciens combattants PG, CATM, TOE, veuves et citoyens de la paix d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, et désigne Mr LESAGE Gilles, adjoint délégué, et Mr PAYOUX Jérôme, conseiller municipal, pour représenter la commune au bureau de l'association locale.

FINANCES

Joint vitrages pour portes – école élémentaire – LEHAGRE Daniel 1 056.96 €
 Joint tôle, Joint corps chaudière, soupape – Mairie – Ent Molard 341.88 €
 2 mains courantes – Eglise – Piron Daniel 492 €
 TAP musique – Ecole élémentaire - ALLEGRO 3 417.75 €

DROIT DE PREEMPTION

Renonciation au droit de préemption pour le bien cadastré C 1323

situé 39 allée du clos de la ruelle d'une superficie de 494 m² appartenant à monsieur Christophe Odier et Karen Marie au profit de monsieur et madame Jonathan Bolinois domiciliés à Rennes. Prix de vente 160 000 €+ frais d'acte (12 200 €).

VAL D'ILLE

PLU INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence nécessaire à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à la communauté de communes du Val d'Ille. Voir la charte en mairie.

Conseil du 3 DECEMBRE 2015

Résumé

FINANCES

TARIFS COMMUNAUX 2016 (copies, concessions cimetière, cantine...)

PHOTOCOPIE	
Petit format	0,25 €
Petit format R ^o V ^o	0,40 €
Grand format	0,40 €
Grand format R ^o V ^o	0,75 €
Affichettes	0,40 €
TARIFS GRANDS NOMBRES	
20 copies	0,20 €
50 copies	0,15 €
TARIFS ASSOCIATION	
Petit format simple	0,10 €
Grand format	0,15 €

DROIT DE PLACE

Gratuité des commerçants et des associations de Vignoc	
Hors vignoc	20 €
Marché	2 €/semaine

TARIFS FUNÉRAIRES

• Caveau d'attente :	
Les trois premiers mois	1,25 €
• Durée d'occupation du caveau :	
Du 4, 5, 6 ^{ème} mois	1,45 €
Fixée à un an	

Les 7,8, 9 ^{ème} mois	1,65 €
Les 10,11,12 mois	2 €
• Concession tombes (2 m ²) :	
30 ans	100 €
50 ans	180 €
• Concession caves urnes :	
15 ans	135 €
30 ans	245 €
• Ouverture ou fermeture de case	
	45 €

Il est proposé également l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire de 0.30% et de 0.41% pour les hors commune.

Restauration « Enfant » HABITANT DE VIGNOC

Prix Proposé 2016	
• QF Sup à 658 €	
Tarif 1 : 3,21 € (3,20 € en 2015)	
• QF Sup à de 514 € à 658 €	
Tarif 2 : 3,06 € (3,05 € en 2015)	
• QF Sup de 330 € à 513 €	
Tarif 3 : 2,72 € (2,72 € en 2015)	

Restauration « Enfant » HORS COMMUNE	
Prix Proposé 2016 : 4,85 € (4,83 € en 2015)	

Instauration de tarifs modulés pour l'accueil périscolaire

La mise en place de tarifs modulés est proposée ci-dessous. Il s'agit d'un des critères apprécié par la CAF pour bénéficier de l'aide.

HABITANT DE VIGNOC

Matin 7 h 30 - 8 h 50	
Tarif 1 :	1,39 €
Tarif 2 :	1,28 €
Tarif 3 :	1,17 €
Tarif 4 :	1,06 €
Soir 16 h 30 - 18 h 00	
Tarif 1 :	1,49 €
Tarif 2 :	1,37 €
Tarif 3 :	1,25 €
Tarif 4 :	1,13 €
Soir 18 h - 19 h 00	
Tarif 1 :	1,39 €
Tarif 2 :	1,28 €
Tarif 3 :	1,17 €
Tarif 4 :	1,06 €

Forfait mensuel 1 enfant	
QF > 658 € :	50 €

Conseil municipal

QF 514 € à 658 € : 46 €
QF 330 € à 513 € : 42 €
QF < 330 € : 38 €

Forfait mensuel 2 enfants
QF > 658 € : 90 €
QF 514 € à 658 € : 82,80 €
QF 330 € à 513 € : 75,60 €
QF < 330 € : 68,40 €

Forfait mensuel 3 enfants
QF > 658 € : 120 €
QF 514 € à 658 € : 110,40 €
QF 330 € à 513 € : 100,80 €
QF < 330 € : 91,20 €

HORS COMMUNE
Matin 7 h 30 - 8 h 50
Tarif unique : 1,70 €
Soir 16 h 30 - 18 h 00
Tarif unique : 1,80 €
Soir 18 h 00 - 19 h 00
Tarif unique : 1,70 €
Forfait mensuel enfant : 60 €

DON SUITE AU DÉCÈS DE JEAN-CLAUDE BRÉHOLÉE

A la suite du décès de monsieur Jean-Claude Bréholée, il est autorisé de verser un don de 100 € au profit de la fédération de cardiologie – Rennes.

POPULATION RECENSEMENT AGENTS RECENSEURS RÉMUNÉRATION

L'INSEE impose à la commune de Vignoc de réaliser en 2016, le recensement de ses habitants. La collecte débutera le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février 2016.

Le recensement se déroulera sur le même mode de comptage que 2011, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

Pour la réalisation de ce comptage, le recrutement de trois agents recenseurs est nécessaire ; une offre d'emploi a été publiée et affichée en mairie.

Les agents recenseurs seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la commune.

Pour leur rémunération, il vous est proposé le barème suivant :
Bulletin individuel 1.05 €
Feuille de logement 0.55 €
Relevé d'adresse 20 €
Formation 20 €
Indemnités kilométriques Selon le barème national du 26/8/2008
L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire, afin de lui permettre de financer en partie le travail des agents.
Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création de trois emplois d'agents recenseurs et les différentes modalités de rémunération de ces derniers.

CONSEIL DES SAGES

Madame Anne-Marie Havet, coordinatrice du conseil des sages de la commune s'est rendue au congrès de la fédération des conseils des sages qui s'est déroulé à Bollène (84). Madame Havet a pris en charge les frais d'hébergement à l'hôtel avec les petits déjeuners pour le séjour du 1^{er} au 3 octobre 2015.

Il convient de rembourser madame Anne-Marie Havet soit 102 € TTC.

PROFESSEUR DE DANSE CLÉS ÉGARÉES

Madame Kristell Dumur, professeur de danse, employée par l'association GYM DANSE a égaré son trousseau de clefs. A sa demande, un jeu de clefs a été refait et réglé par la commune. Il convient de lui facturer ce jeu soit 42.19 € TTC. L'assurance personnelle de madame Kristell Dumur doit prendre en charge le coût du jeu de clefs.

SYNDICAT D'EAU POTABLE « LA MOTTE AUX ANGLAIS »

Présentation du rapport d'activité 2014. Rapport consultable en mairie.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES « LA FLUME ET DU PETIT BOIS »

Présentation du rapport d'activité 2014. Rapport consultable en mai-

ADMINISTRATION GENERALE

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ACTER

- 3 licences Antispam vade retro Mairie – SIMECO - Rennes 60 €
- Panneau - Self signal Cesson sévigné 95.04 €
- Remplacement chauffe eau école maternelle (50 l) Plantin - Gévezé 569.21 €
- Réparation borne TV – Plaine Verte – Sté Lepage Electronique Noyal Châtillon 490.80 €
- Sonorisation place de l'église pour les fêtes – West événement - Montgermont 584.99 €
- Fabrication de 10 équerres et modification portail cimetière Daniel Piron - Vignoc 288 €

Conseil du 14 décembre 2015

Résumé

CONSEIL DES SAGES

Présentation des actions 2015

INTERCOMMUNALITE

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Conformément à l'article L 5210-1-1 du CGCT, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Considérant les préalables imposés par la loi NOTRe :

- Le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par Monsieur le Préfet, et particulièrement concernant la communauté de communes du Val d'Ille, à qui il est proposé de fusionner avec la communauté de communes du Pays d'Aubigné amputé des communes de Romazy et de Mouazé,
- Le vœu émis par la communauté

de communes du Val d'Ille lors de sa séance du 06 octobre 2015, acceptant l'élargissement de son territoire à des communes du Pays d'Aubigné,

- Les souhaits émis par la communauté de communes du Pays d'Aubigné et ses communes d'intégrer la communauté de communes du Val d'Ille.

Considérant les enjeux politiques territoriaux suivants :

- La préconisation N°21 de la CDCI en séance de décembre 2012, incitant la réflexion pour la création d'un Pôle métropolitain à l'échelle du Pays de Rennes,
 - L'élargissement de la communauté de communes à 18 communes, qui représente une étape de renforcement du territoire. L'inscription dans ce pôle métropolitain en sera plus aisée. Les compétences habituelles d'un pôle métropolitain (développement économique, transports, aménagement de l'espace, tourisme) devraient répondre à des besoins du territoire,
- CONSIDERANT les caractéristiques suivantes pour les deux intercommunalités :

- Les compétences actuelles des deux EPCI : communautés de communes du Val d'Ille et du pays d'Aubigné sont proches,
- Les taux d'imposition des ménages et autres acteurs sont proches,
- Bien que les caractéristiques économiques et de ressources soient nettement différentes, les enjeux politiques sont communes (transport, démographie, environnement,..),

Le conseil municipal émet un avis favorable et exprime la volonté que la communauté de communes du Val d'Ille ainsi élargie puisse pérenniser et améliorer les services proposés aux habitants au sein d'un Pôle métropolitain en collaboration avec Rennes Métropole et autres EPCI concernées par l'aire urbaine.

ASSOCIATION

SUBVENTION EXCEPTIONNEL – CLUB DE JUDO

Une nouvelle association a vu le jour, il s'agit de l'association « Judo Club », cette association doit déclarer son statut. Des droits de publication sont demandés à l'association pour un montant de 44 €. Le conseil municipal approuve versement d'une subvention d'un montant de 44 €
Cette subvention sera récupérée par la commune si l'association venait à ne pas être créée.

Le compte-rendu officiel et complet de chaque séance du conseil municipal est en libre consultation à la Mairie et sur le site www.vignoc.fr

SMICTOM

Les jours de collecte :

Du changement au 1^{er} janvier 2016
Les jours de collecte ont changé mais le service reste inchangé. Vos ordures ménagères seront toujours ramassées 1 fois par semaine et vos déchets recyclables 1 fois tous les 15 jours.
Vendredi : ordures ménagères
Jeudi : tri sélectif
Jeudi (semaines paires) : tri sélectif (sacs jaunes)

Quelques conseils pratiques :

Avant la collecte :
Je dépose mes déchets la veille du jour de collecte au point de regroupement. Les sacs jaunes doivent être REGROUPES.

Après la collecte :

Mon sac jaune n'a pas été collecté : j'ai mis par erreur un déchet non recyclable ; je retire mon sac avant de le représenter à la collecte.
Si je dispose d'un bac individuel : je le rentre le soir au plus tard.

Où me fournir en sacs jaunes :

En mairie ou au SMICTOM.
Attention : Les sacs trop lourds risquent de se déchirer et rendent pénible le travail des agents de collecte et de tri ; évitons de les surcharger.

SMICTOM d'Ille et Rance :

02 99 68 03 15 (du lundi au vendredi 13h-17h)

Urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre. M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet.

Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

Permis de construire et de travaux

• DURAND Maxime et SOUILLARD Fanny	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°1-30	08/10/2015
• MARTIN Jonathan et HOCHET Fanny	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°2-19	11/12/2015
• AUDUREAU Matthieu et PICAULT Mélanie	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°1-08	06/11/2015
• HOUL Eugène	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°2-22	04/12/2015
• REHAULT Robert	14 allée de la fontaine extension	04/01/2016
• GRANIER Florian et JUBLIN Pauline	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°2-21	04/01/2016
• NOEL Christophe et CADORET Marine	ZAC Vallon des Fresches, maison individuelle lot n°2-15	14/01/2016

Déclarations préalables

• BERTHELOT Raymond	10 allée du clos bautreis	ouverture d'une fenêtre	05/10/2015
• SAS la Thomassière	La thomassière	bardage d'un bâtiment agricole	29/10/2015
• OGER Christian	Le ranson	abri de jardin	04/12/2015
• EARL la crénaïs	La crénaïs	centrale solaire photovoltaïque sur toiture et construction d'un local technique	24/11/2015
• DELAMARRE Alain	13 rue du Tertre	division de terrain	03/12/2015
• MIROUDEL Pierre	6 place de l'Eglise	modification de l'aspect extérieur des façades et aménagement de combles	24/12/2015

Mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
Tél. : 02 99 69 82 46 - Fax. : 02 99 69 86 94
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence, composez le 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
				14h30 18h30	

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95

Déchetterie

Uniquement les déchets verts (tonte, taille de haies ou d'arbustes, déchets de jardin)

La déchetterie est ouverte le lundi, mercredi et samedi de 10h à 18h. Elle est située dans le bas de l'allée de la villouyère, en face du parc de loisirs. Merci de déposer uniquement vos déchets verts à cet endroit et de récupérer vos sacs plastiques.

Déchetterie de Tinténac

- > Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 14h-17h*
- > Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h*

*Fermeture à 18h en horaire d'été.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h - 19h, Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 16h30 - 18h, Vendredi : 17h00 - 18h30
Samedi : 10h30 - 12h
Tél. : 02 99 69 82 37
bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc
Mairie - Rue des écoles - 35630 Vignoc
Tél. : 02 99 69 82 46

Responsables de la publication :
JeanLe Gall

Dépôt légal en cours - *Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.*



Dates à retenir

MANIFESTATIONS À LA SALLE POLYVALENTE

Dimanche 31 janvier : Bal organisé par la Société de Chasse et animé par Claudie Parker
Dimanche 14 février : Bal organisé par la Société de Chasse et animé par M & S Music
Dimanche 21 février : Bal organisé par les Classes 6
Vendredi 26 février : réunion publique à 19h : présentation de la nouvelle organisation territoriale
Samedi 27 février : Repas organisé par la Société de Chasse
Vendredi 4 mars : Assemblée générale de la Société de Chasse
Samedi 5 mars : Repas organisé par la fédération ASVHG
Dimanche 6 mars : Bal organisé par PAO et animé par Claudie Parker
Dimanche 13 mars : Bal organisé par le Club de la Bonne Entente et animé par M & S Music
Dimanche 20 mars : Braderie puériculture organisée par T'chao Doudou
Samedi 2 et dimanche 3 avril : Pièce de théâtre organisée et jouée par le petit théâtre
Dimanche 10 avril : Bal organisé par PAO et animé par Galaxie

MANIFESTATIONS

Samedi 30 janvier : cours d'art floral pour adultes de 10h à 12h organisé par Arts et Culture et animé par Anne-Marie
Mercredi 3 février : cours de peinture (14h à 16h) organisé par Arts et Culture et animé par Marie-France
Mercredi 2 mars : cours de peinture (14h à 16h) organisé par Arts et Culture et animé par Marie-France
Samedi 19 mars : repas du CCAS
Mercredi 23 mars : cours d'art floral pour enfants de 18h à 19h organisé par Arts et Culture et animé par Anne-Marie
Samedi 26 mars : cours d'art floral pour adultes de 10h à 12h organisé par Arts et Culture et animé par Anne-Marie
Mercredi 6 avril : cours de peinture (14h à 16h) organisé par Arts et Culture et animé par Marie-France
Samedi 23 avril : cours d'art floral pour adultes de 10h à 12h organisé par Arts et Culture et animé par Anne-Marie

Etat-civil

NAISSANCES

CLABOT Lone	13 allée du Clos Long	née le 15 octobre 2015
BERTIN CHAUVEL Lilou	La Hersonnais	née le 27 octobre 2015
EL GHEZOUANI Maïssane	7 allée de la Fontaine	née le 29 octobre 2015
BOURGET Nathan	1 rue Charlotte Lancelot	né le 23 décembre 2015

DECES

BRÉHOLÉE Jean Claude	9 allée du Moulin	le 19 octobre 2015
----------------------	-------------------	--------------------

Conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de votre différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que sur des litiges entre propriétaires et locataires.

- Mr JOUAN assure deux permanences par mois, sur rendez-vous à la mairie de Hédé-Bazouges, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au 02.99.45.46.18.
- Mr RIMASSON assure tous les 15 jours à la mairie de La Mézière le vendredi de 9h30 à 12h30. Prendre contact au 02.99.69.33.36.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné au 02 99 02 37 77 tous les jours (sauf le week-end) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Infirmières libérales

- Mme LELAY Yolande
La Trubailière - 35630 VIGNOC
Tel : 02 99 69 83 37
- Mme COLIN Estelle
5 allée de la fontaine - 35630 Vignoc.
Tel : 07 88 53 12 50